

RAPPEL DU REGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL

FORFAIT:

- Pour un premier forfait excusé et justifié, entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive régionale, le joueur est maintenu dans la division ; Pour les autres absences excusées, le joueur descend d'une division.

- Pour un premier forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un deuxième forfait, si le premier était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Tout joueur exclu de l'épreuve pour la saison, ne peut participer au 1er tour de la saison suivante que deux divisions au dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion, au plus dans la dernière division départementale.

Tout joueur déclaré forfait non excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de l'année suivante qu'une division au dessous de celle pour laquelle il serait qualifié.

MONTEES AU 4ème TOUR :

Le premier de chaque catégorie du 4ème tour, monte en division supérieur au 1er tour de la saison suivante, à condition qu'il ne change pas de catégorie.